

Arrêté du Maire portant désignation de Madame Laurence Renou, Adjointe en qualité de la Présidente de la Commission d'Appel d'Offres du 12 février 2026

Objet : Désignation du Président de la Commission d'Appel d'Offres du 12 février 2026 chargé de l'analyse des offres dans le cadre de la commande publique « Réaménagement du Parc urbain dans le cadre de la requalification de l'espace Marcel Lods».

Le Maire de la Ville de Sotteville-lès-Rouen,

VU :

- La délibération 2020/44 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant sur la constitution de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Président de désigner un représentant pour le remplacer, en cas d'empêchement,

Considérant que le marché relatif à la « Réaménagement du Parc urbain dans le cadre de la requalification de l'espace Marcel Lods» passé sous la forme d'un appel d'offre, nécessite la tenue d'une Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'il est apparu que Monsieur le maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres ne pourra pas assister à cette réunion, en raison d'un empêchement,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Maire, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, désigne Madame Laurence RENOUE, Adjointe, en qualité de Présidente de la Commission d'Appel d'Offres du 12 février 2026 chargée de l'analyse des offres des marchés relatifs au « Réaménagement du Parc urbain dans le cadre de la requalification de l'espace Marcel Lods».

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Sotteville-lès-Rouen le 30/01/2026

Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

